

Véhicules autonomes : Paris accueille une nouvelle expérimentation

Vendredi 17 novembre à 10h15, Cours des Maréchaux / Avenue des Minimes (12^e)

Anne Hidalgo veut faire de Paris la capitale des véhicules autonomes électriques. Vendredi, elle lancera aux côtés de la Présidente de la RATP et de la Présidente du Conseil régional d’Ile-de-France une nouvelle expérimentation de navettes sans chauffeur au Bois de Vincennes. Le public pourra tester gratuitement ce service innovant pendant six mois.

La Ville de Paris veut faciliter la mobilité des citoyens tout en améliorant la qualité de l’air. Pour cela, elle développe de plus en plus d’alternatives aux véhicules individuels polluants et s’appuie sur de nombreux partenaires, au premier rang desquels la RATP.

Après le succès de l’expérimentation menée sur le Pont Charles de Gaulle (12^e-13^e) début 2017, qui a attiré plus de 30 000 voyageurs, la Ville de Paris, la RATP et Ile-de-France Mobilités lanceront vendredi un nouveau test de service de navettes autonomes entre la station de métro Château de Vincennes (Ligne 1) et le Parc Floral, puis à terme le bois de Vincennes.

100% électriques, ces véhicules innovants d’une capacité de six voyageurs circuleront du vendredi au dimanche, de 10h à 20h, tandis que leurs batteries seront rechargées la nuit. Les Parisiens, Franciliens et visiteurs pourront les utiliser gratuitement, pour une durée de six mois.

Personnalités présentes :

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- Catherine Guillouard, Présidente-directrice général de la RATP,
- Valérie Pécresse, Présidente de la région Île-de-France et du Conseil d’Ile-de-France Mobilités
- Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement
- Charlotte Libert-Albanel, Maire de Vincennes
- Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris chargé de l’urbanisme, de l’architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l’attractivité

Date et lieu :

Vendredi 17 novembre à 10h15, **Rendez-vous à l’intersection Cours des Maréchaux Paris XII / Avenue des Minimes (12e)**